



[1]

## Description

La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes et sa durée est de 14 heures au minimum en présentiel,

Auxquelles il faut ajouter, si nécessaire, le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession. Les temps indiqués sont des temps de face à face pédagogique effectif.

Aucune formation avec un nombre de participants inférieur à 4 et supérieur à 10 ne sera acceptée.

## Objectifs

Être capable, dans un environnement professionnel, de protéger les lieux d'un accident, de porter assistance à un malade ou un blessé en attendant les secours publics. Mener une

action de prévention des risques dans l'entreprise. Permettre à l'entreprise de se conformer aux obligations du Nouveau Code du Travail Polynésien.

Le code du travail prévoit : dans chaque atelier ou lieu où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence (art Lp.4622-9 du code du travail).

## **Pré-requis**

Aucun

## **Public**

Tout salarié, désigné par le chef d'établissement, dont la fonction ou le poste de travail nécessite de connaître les gestes de premiers secours.

## **Durée**

2 jours (14 heures)

## **Programme**

Adaptée aux procédures et moyens internes, (conforme au référentiel de l'INRS sur le SST), cette formation s'articule autour des thèmes suivants :

- 1. SITUER LE CADRE JURIDIQUE DE SON INTERVENTION**
- 2. REALISER UNE PROTECTION ADAPTEE**
- 3. EXAMINER LA (LES) VICTIMES(S) AVANT / POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION CHOISIE EN VUE DU RESULTAT A OBTENIR**
- 4. FAIRE ALERTER OU ALERTER EN FONCTION DE L'ORGANISATION DES SECOURS DANS L'ENTREPRISE**
- 5. SECOURIR LA (LES) VICTIME(S) DE MANIERE APPROPRIEE**
- 6. SITUER SON RÔLE DE SST DANS L'ORGANISATION DE LA PREVENTION DE L'ENTREPRISE**
- 7. CONTRIBUER A LA MISE EN OEUVRE D'ACTION DE PREVENTION**

## **8. INFORMER LES PERSONNES DESIGNÉES DANS LE PLAN D'ORGANISATION DE LA PREVENTION DE L'ENTREPRISE DE LA (DES) SITUATION(S) DANGEREUSE(S) REPERÉE(S)**

Les thèmes abordés portent sur le traitement des hémorragies, de l'étouffement, des malaises, des brûlures, fractures et plaies, de la victime inconsciente et de la Réanimation Cardio-pulmonaire etc

### **Méthode**

**ORGANISATION DE LA FORMATION** La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes. Les temps indiqués sont des temps de face à face pédagogique effectif. Il est admis de regrouper plusieurs séquences sur une même demi-journée ou sur une journée si cela s'avère nécessaire. **EVALUATION DES SST** Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST » et utilisés lors de chaque formation. Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation. Le titulaire du certificat de sauveteur-secouriste du travail, à jour dans son obligation de formation continue est réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1) », conformément à l'arrêté du 5 décembre 2002 et à l'article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ».

### **Validation**

A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

### **Dates**

Lundi, Janvier 11, 2021 - Mardi, Janvier 12, 2021  
Jeudi, février 11, 2021 - Vendredi, février 12, 2021  
Mercredi, février 24, 2021 - Jeudi, février 25, 2021  
Mercredi, Mars 10, 2021 - Jeudi, Mars 11, 2021  
Mercredi, Mars 24, 2021 - Jeudi, Mars 25, 2021  
Mardi, Avril 6, 2021 - Mercredi, Avril 7, 2021  
Mercredi, Avril 28, 2021 - Jeudi, Avril 29, 2021  
Lundi, Mai 10, 2021 - Mardi, Mai 11, 2021  
Jeudi, Mai 27, 2021 - Vendredi, Mai 28, 2021  
Mercredi, Juin 16, 2021 - Jeudi, Juin 17, 2021  
Mercredi, Juin 30, 2021 - Jeudi, Juillet 1, 2021

Mercredi, Juillet 7, 2021 - Jeudi, Juillet 8, 2021  
Lundi, Juillet 19, 2021 - Mardi, Juillet 20, 2021  
Mardi, Août 3, 2021 - Mercredi, Août 4, 2021  
Lundi, Août 30, 2021 - Mardi, Août 31, 2021  
Mercredi, Septembre 8, 2021 - Jeudi, Septembre 9, 2021  
Mercredi, Septembre 15, 2021 - Jeudi, Septembre 16, 2021  
Lundi, Septembre 27, 2021 - Mardi, Septembre 28, 2021  
Mardi, Octobre 5, 2021 - Mercredi, Octobre 6, 2021  
Lundi, Octobre 18, 2021 - Mardi, Octobre 19, 2021  
Jeudi, Octobre 21, 2021 - Vendredi, Octobre 22, 2021  
Mercredi, Novembre 17, 2021 - Jeudi, Novembre 18, 2021  
Mercredi, Novembre 24, 2021 - Jeudi, Novembre 25, 2021  
Jeudi, Décembre 9, 2021 - Vendredi, Décembre 10, 2021  
Lundi, Décembre 20, 2021 - Mardi, Décembre 21, 2021

---

**URL source:** <https://www.conform.pf/formation/sst-sauveteur-secouriste-du-travail>

#### **Liens**

[1] <https://www.conform.pf/sites/default/files/img-princ/5238057e3a7001.jpg>